



l'écho des Parons

N° 17 - Mars 2009

Réforme des Tutelles

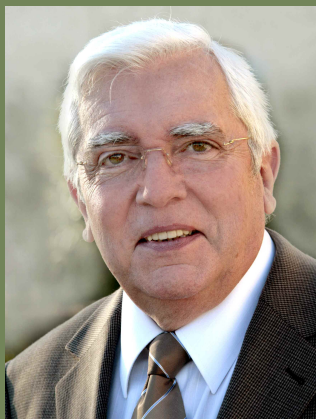
Le point sur les grandes lignes de la loi du 05 mars 2007 et de ses décrets

Lire notre dossier "de A à Z"

Entre nous

Les Parons en pleine restructuration

Que d'évolutions, ces dernières années, dans le secteur médico-social ! Pour continuer à rendre aux personnes handicapées le meilleur service au meilleur coût, à tous les âges de leur vie, tout en assurant sa croissance, l'Institut des Parons doit nécessairement adapter et moderniser son fonctionnement. Ses valeurs fondamentales, elles, restent inchangées !



EDITO

Comme je vous le disais dans le précédent numéro, l'année 2009 se présente comme une année de grands travaux : le chantier du nouvel Oustalet débutera vraisemblablement d'ici un ou deux mois et par ailleurs, nous venons de louer une propriété mitoyenne pour y loger le SESSAD qui ouvrira certainement plus tôt que prévu. Dans le même temps, les travaux de réfection et d'isolation thermique de l'IMPro sont en cours, de même que la rénovation de certains foyers de l'IMP. La demande de permis de construire pour l'extension de l'ESAT a été déposée. Nous prévoyons également de construire une nouvelle infirmerie, ce qui permettra d'utiliser totalement la Bastide pour l'Administration des Etablissements. Parallèlement, les discussions sur le CPOM (Contrat Pluri-Annuel d'Objectifs et de Moyens) se poursuivent avec les tutelles. Ce ne sera donc pas le travail qui nous manquera cette année encore, et c'est très bien ainsi !

A bientôt, très amicalement,

Dr Christian MARTIN
Président de l'Association
"Institut des Parons"

Respect de la Personne handicapée. Esprit de Tolérance. Solidarité. Compétence. Transparence. Capacité d'adaptation et d'anticipation... Telles sont les principales valeurs à l'origine de la création de l'Association "Institut des Parons", il y a plus de 45 ans, et dont le Dr Christian Martin est aujourd'hui le garant, en tant que président. De là, découle un certain nombre de principes simples qui depuis tant d'années maintenant ont fait la preuve de leur efficacité : scolarisation adaptée pour améliorer le niveau d'autonomie, emploi du temps harmonieux, travail de socialisation à travers des actions d'intégration, soutien thérapeutique et prises en charge médicale et para-médicale.

Des valeurs fondamentales

Ces fondamentaux ne sauraient être remis en cause. Pour autant, depuis 45 ans, les attentes des usagers, les besoins des personnels, les lois, les normes, les outils techniques et pédagogiques ont évolué. C'est pourquoi, depuis juillet 2007, l'Institut des Parons s'est engagé dans une vaste refonte de ses modes de fonctionnement. Une des premières ambitions de ce plan de modernisation : rechercher le bien être des personnels encadrants autant que celui des usagers. « Toute sensation de malaise

ou de mal-être des salariés peut être immédiatement perçue par les usagers, voire leurs familles, justifie Georges-André Cherry, conseiller du Président. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le fait que des efforts soient consentis dans ce domaine ». Cette ambition s'accompagne d'une volonté de mettre en œuvre une véritable politique de gestion des ressources humaines. « Il n'y a eu aucun licenciement économique, malgré les sureffectifs et les déficits avant restructuration de l'ensemble des établissements, assure-t-il. Nous avons négocié le maintien en poste des salariés, un plan de formation accéléré et la mise en place progressive d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. »

Par ailleurs, il a été démontré la nécessité de disposer de Services centraux pour mutualiser les ressources et les compétences, et d'avoir en temps réel des moyens techniques nécessaires à l'accomplissement de nos missions. « Les autorités de tutelle ont entendu nos arguments ; ce qui nous a permis de créer les postes correspondants, ajoute G.- A. Cherry. Dans le même temps, la transparence et la traçabilité de notre système comptable ont donné une légitimité réelle aux budgets alloués. » Sur le plan comptable et financier justement, la restructuration des

processus qui s'est achevée en mars 2008 permet une meilleure corrélation entre les budgets alloués et les charges réelles. Cette restructuration comporte néanmoins un volet quant à l'utilisation des Services centraux par les Etablissements qui sera finalisée pour la présentation des comptes de 2008. « Il est à noter que la mise en place du contrôle de gestion nous a permis d'économiser sur 2008 plusieurs centaines de milliers d'euros sans que les salariés ou les usagers n'aient à en pâtir, ajoute notre spécialiste. Et ceci, grâce à l'appui et au soutien du personnel et de notre Expert comptable. »

Une modernisation nécessaire

Enfin, comme annoncé dans l'Echo des Parons n° 15, les ressources informatiques se structurent à présent autour d'un réseau sécurisé décisionnel, d'un réseau pédagogique qui sera déployé en termes d'outils sur les 2 années à venir, d'un portail Internet qui sera ouvert progressivement, et d'un réseau sécurisé destiné aux usagers donnant accès à de nouvelles techniques de communication et de nouvelles pratiques pédagogiques à finaliser d'ici à 2010. « Nous avons déjà commencé à équiper les établissements et la chronologie des opérations dépend essentiellement de facteurs extérieurs », conclut-il. 🍀



Quoi de neuf ?

• A.B.A : une nouvelle méthode de prise en charge de l'autisme

Développée aux Etats-Unis, utilisée dans de nombreux pays mais non reconnue en France, l'Analyse expérimentale du comportement (ABA : Applied Behavior Analysis) est une approche éducative qui s'avère très profitable aux personnes ayant des troubles envahissants du développement. La méthode s'appuie sur une observation directe du comportement autistique auquel on répond par une sollicitation intensive. Résultats : certains enfants réussissent à parler, à communiquer, à acquérir des réflexes favorisant leur autonomie... De plus en plus de professionnels — chercheurs et psychologues français —, la pratiquent, en espérant que les pouvoirs publics reconsidéreront bientôt leur position.

Pour en savoir plus et contribuer au développement de cette méthode : www.aba-france.com

• Tous "Eco citoyens"

Du 1er au 7 avril aura lieu la 7e Semaine du Développement Durable, avec pour thème : la consommation responsable. L'occasion pour les uns de mener des actions de sensibilisation et d'information, et pour tous, d'apprendre à consommer mieux, plus propre, solidaire et moins cher !

Pour plus d'information sur les temps forts de cette semaine : www.semaineundeveloppementdurable.gouv.fr

• Enfin un Code du Handicap !

Un nouvel ouvrage rassemble l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires concernant le droit du handicap, souvent dispersé et difficile à repérer dans le droit français : le Code du handicap 2009. Ce code répond à la nécessité de clarifier les textes et de permettre à tous de se les approprier relativement facilement. Il traite de l'ensemble des problématiques liées au handicap. La matière est classée par sujet juridique ou de vie pratique. A se procurer d'urgence !

Code du handicap 2009, dirigé par Louis Schweitzer et Arnaud De Broca, éditions Dalloz, 25€ en librairies.

De A à Z

Réforme des tutelles Ce qui change à partir de 2009

Renforcer les droits des personnes vulnérables. Valoriser la place de la famille. Professionnaliser les intervenants. La protection juridique des personnes vulnérables a connu sa première grande réforme depuis 1968, par la publication de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007. Celle-ci est entrée en vigueur ce 1^{er} janvier 2009. Retour sur les grandes lignes de cette loi et sur les décrets d'applications parus fin 2008.



Très attendue compte tenu de l'évolution de la société et de la justice, la réforme des tutelles a été conduite dans l'optique de renforcer la protection juridique des personnes vulnérables et d'encadrer l'activité des tuteurs professionnels. Il faut dire que quelque 850 000 personnes — handicapées de naissance, malades mentales, exclus de la vie et personnes âgées — bénéficient aujourd'hui d'une mesure de protection juridique. Un chiffre qui devrait considérablement augmenter dans les prochaines années, du fait notamment de l'allongement de l'espérance de vie.

Protéger les plus vulnérables

De cette réforme, on retiendra pour l'essentiel qu'elle recentre le régime des tutelles sur les personnes réellement atteintes d'une altération de leurs facultés personnelles. « La réforme permet de distinguer les personnes dont les facultés mentales sont altérées et qui ont donc besoin d'être protégées, de celles qui nécessitent plus un accompagnement social, précise Valérie Chalvin, déléguée aux tutelles pour la Société d'Hygiène Mentale

du Sud-Est (SHMSE), en charge de la tutelle de certains usagers des Parons. *Pour elle, le juge peut prononcer une sauvegarde de justice avec une proposition de mandat spécial, une mise sous tutelle ou sous curatelle (Cf encadré page ci-contre en haut).* » Pour les personnes en situation de précarité ou d'exclusion sociale n'ayant aucune altération de leurs facultés mentales, il est prévu de nouvelles mesures d'accompagnement social personnalisées (MASP) mises en œuvre par le Conseil Général. En cas d'échec de cette prise en charge, le Président du Conseil Général saisira le procureur de la République qui pourra demander au juge des tutelles d'ordonner une mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) ou une autre mesure.

Respecter la personne et sa famille

La loi met également l'accent sur le respect de la dignité des personnes protégées avec, pour innovation majeure, le mandat de protection future. Ce mandat permet à toute personne d'organiser à l'avance sa protection ainsi que celle de ses biens, et de désigner le tiers qui sera chargé de la représenter pour le jour où son état de santé ne lui permettra plus de le faire elle-même. « Il s'agit d'une sorte de "testament de vie", qui fonctionne comme une procuration : la personne qui établit le mandat conserve tous ses droits malgré l'altération de ses facultés, mais elle peut être représentée pour les actes qu'elle confie à son mandataire », indique notre expert. La volonté de la personne vulnérable est également mieux prise en compte, puisqu'il est rappelé l'obligation d'auditionner la personne pour qu'elle s'exprime,

dans la mesure du possible, sur les questions relatives à sa santé, à son logement, à ses relations avec les tiers...

Elle valorise aussi la place de la famille puisque les mesures de protection lui sont confiées en priorité. « Seuls, la personne à protéger, des membres de sa famille ou d'autres proches et le procureur de la République (art. 430 du code civil) peuvent saisir le juge des tutelles, poursuit Valérie Chalvin. Lorsque celui-ci décide de placer une personne sous mesure de protection, il doit d'abord rechercher si un membre de la famille souhaite exercer cette mesure. A défaut, il peut confier cette tâche à un professionnel »

A noter : dorénavant, le juge ne peut plus se saisir lui-même, c'est-à-dire, qu'il ne peut ouvrir une procédure de protection à la suite d'un simple signalement des services sociaux et/ou médicaux concernant une personne vulnérable. L'étendue et le contenu de la mesure doivent, en outre, être adaptés aux stricts besoins de la personne.

Renforcer les contrôles

La loi du 5 mars 2007, complétée par les décrets du 30 novembre 2007, du 5 décembre 2008 et du 22 décembre 2008, a confirmé le rôle des différents acteurs dans la protection d'une personne vulnérable (Cf Journal Officiel des 31 décembre 2008 et 1er janvier 2009). Elle régit aussi les conditions d'exercice de ces derniers, unifie, clarifie et homogénéise le financement de leur activité. Elle renforce aussi les contrôles de mise en œuvre de la protection et de l'exercice des tutelles. « Ainsi, le médecin chargé d'examiner la personne vulnérable afin de certifier de l'altération de ses capacités

14 nouveaux décrets

Le Journal officiel des 31 décembre 2008 et 1^{er} janvier 2009 publie pas moins de quatorze décrets d'application de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs. Pour en savoir plus : www.tutelles.justice.gouv.fr www.tutelle-curatelle.org www.tutelle.fr



Tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice ?

- **La sauvegarde de Justice :** Dispositif souple et de courte durée (deux ans maximum). Le majeur conserve l'exercice de ses droits mais un mandataire est autorisé à effectuer certains actes déterminés.

- **La curatelle :** La personne chargée d'exécuter la mesure de protection (appelée curateur) assiste le majeur dans les actes importants de la gestion de son patrimoine, et peut l'assister dans certains actes concernant la protection de sa personne.

- **la tutelle :** La personne chargée d'exécuter la mesure de protection (appelée tuteur) représente le majeur dans tous les actes concernant la gestion du patrimoine de celui-ci, et peut l'assister ou le représenter dans certains actes concernant la protection de sa personne.

mentales, doit obligatoirement figurer sur la liste établie par le procureur de la République, précise-t-elle encore. Le coût de certificat est tarifé par décret. Le juge des tutelles du lieu de résidence habituelle de la personne vulnérable doit demander l'avis du procureur de la République sur la mesure qu'il compte prendre. Son rôle ne s'arrête pas là puisqu'il suit et contrôle la personne désignée pour exercer la mesure de protection. Tous les ans, le greffier en chef reçoit le compte de gestion pour les actes concernant le patrimoine de la personne. Les décrets précisent que le réexamen systématique du bien-fondé de la mesure de protection doit avoir lieu au maximum tous les 5 ans. » Enfin, la loi entend aussi professionnaliser les intervenants avec, notamment, la création du statut professionnel de mandataire judiciaire à la protection des majeurs qui peut être une association, un établissement de soins ou d'hébergement, ou une personne privée. 🌸

L'Actu des établissements

• IMP : En route vers Fort-de-France

C'est confirmé : 6 jeunes du groupe 9 de l'IMP et 3 accompagnateurs iront en Martinique en mai prochain. Ce voyage fait suite à la venue aux Parons d'un groupe de l'IME les Fougères, de Fort-de-France et donne sens à plusieurs années de correspondances entre les deux établissements.

L'occasion pour les jeunes de vivre une belle aventure, riche en émotions et en découvertes de toutes natures, la préparation au voyage faisant totalement partie de ce projet éducatif.

• Oustalet : prêts à randonner !

Du 11 au 15 mai prochain, 11 résidentes de l'Oustalet et 3 éducateurs se rendront au centre de vacances de St Jean Monclarc pour une petite semaine de randonnée. Comme l'an dernier, le groupe va ainsi clôturer la saison de marche par un moment de convivialité très attendu ! Seules quelques résidentes externes appréhendent un peu la séparation avec leur famille, mais le fait de revenir dans un lieu

connu et d'être encouragées par les copines devrait les aider à franchir le pas !

• ESAT Poterie : Succès du "Made in Provence"

Sensibles au "tout fait main", vous avez été nombreux à apprécier les nouvelles collections proposées en cette fin d'année par l'ESAT Poterie. Bilan tout aussi positif au retour du Salon du Bisou (salon de l'objet cadeau) qui s'est tenu à Nice en Janvier.

Le "Made in Provence" semble à nouveau tendance et c'est tant mieux pour les travailleurs de l'ESAT qui préparent déjà de nouvelles séries, notamment pour la fête des mères !..

• IMP : en vacances dans le Var

Dans le cadre d'un travail sur la séparation avec la famille, 6 jeunes du Groupe 1 partent en "vacances" du 17 au 20 mars avec 2 de leurs éducateurs. Ils seront hébergés dans un complexe hôtelier adapté aux personnes handicapées moteurs situé dans le village vacances de Cuers. Pour la

plupart de ces autistes psychotiques, c'est la quatrième fois qu'ils vivent cette expérience. Une expérience riche d'enseignements tant pour les enfants et pour l'équipe, que pour les parents qui sont très demandeurs ! Au programme : prise de repères, piscine et ballades, en fonction de la dynamique du groupe une fois sur place.

• Travaux : de l'économie dans l'air...

Fin 2008, un diagnostic énergétique subventionné par l'ADEME a été réalisé pour l'ensemble des bâtiments de l'Institut. Objectif : améliorer le confort des usagers et réduire nos consommations énergétiques, tout en sensibilisant les utilisateurs et en installant des systèmes qui favorisent l'emploi d'énergies renouvelables (pompe à chaleur, panneaux solaires ou photovoltaïques...). Ce diagnostic a mis en exergue un certain nombre de priorités, notamment l'isolation et le remplacement des huisseries des foyers de l'IMPro. Ces travaux sont en cours.

Trois questions à... Thikim N'Guyen, directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées des Bouches-du-Rhône.

Les MDPH sont des structures récentes, nées avec la loi de 2005. Quelles sont leurs principales missions ?

Les MDPH ont une vocation de guichet unique, pour accueillir, informer, orienter les personnes en situation de handicap et leur ouvrir des droits. C'est un service d'autant plus nécessaire que la loi – légitime mais ambitieuse – considère désormais la personne handicapée dans son ensemble, tant sur le plan médical que social. Pour autant, les MDPH n'ont pas forcément réponse à tout. Contre toute idée reçue, il ne nous appartient pas, par exemple, de procéder au paiement des prestations, d'héberger les personnes ou de leur trouver un emploi...

Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez ?

La mise en œuvre de la MDPH 13 a été laborieuse du fait d'un manque de moyens financiers, mais aussi de ressources humaines. Nous ne nous sommes installés rue Ste Barbe à Marseille qu'au printemps 2007, faute de locaux disponibles. Et nous avons encore un effectif instable et pas toujours formé aux nouvelles missions qui nous sont confiées. Par ailleurs, comme évoqué ci-dessus, nous ne sommes pas seuls à prendre en charge le handicap : nous dépendons des autres ministères, organismes et institutions chargés de répondre aux problématiques de transport, de logement,

d'insertion, d'emploi et de formation... Peut-être eux aussi manquent-ils de moyens ?

Quelles sont vos priorités pour 2009 ?

Continuer à instruire les dossiers sous 4 mois. Nous avons traité plus de 63 000 dossiers en 2007, et quelque 77 000 en 2008. Nous n'avons que 11 % de dossiers pour lesquels ce délai est supérieur. Par ailleurs, nous recevons plus de 22 000 appels par mois ! Pour l'instant, nos 6 agents et les services concernés en traitent près de 50 %. Nous allons nous améliorer, mais dans la durée. Ensuite, poursuivre la modernisation de nos outils informatiques de gestion et la numérisation systématique des dossiers. Objectif : dresser une cartographie précise des typologies de handicap, des problématiques engendrées et des besoins qui en découlent. Enfin, développer encore nos relations avec les différents réseaux étatiques et associatifs pour apporter une réponse toujours plus adaptée aux besoins des personnes. Nous travaillons déjà bien ensemble, malgré un contexte difficile. Nous sommes l'une des rares MDPH en France à travailler ainsi, main dans la main, avec l'ensemble des acteurs, même si les solutions trouvées sont encore imparfaites. La réalité du terrain semble encore bien éloignée de la réalité des besoins... Là aussi, c'est sans doute une question de temps.



? Besoin d'aide ?

Vous pouvez vous adresser :

- au service d'accueil et de renseignements du tribunal d'instance,
- au service de consultation gratuite des avocats (se renseigner auprès de la mairie, du tribunal d'instance ou de grande instance),
- à un avocat,
- auprès de M. Guillet, administrateurs des Parons en charge des tutelles
- auprès de Mme Chalvin, déléguée aux tutelles à la SHMSE
- à la maison de la justice et du droit d'Aix-en-Provence



A Vos agendas

Agenda

- du 9 au 27 mars : Exposition sur les transports proposée par la communauté du Pays d'Aix - salle des fêtes Jean Bourde. Ventabren. Visite de l'exposition le 10 mars pour certaines classes de l'IMP.
- du 17 au 20 mars : Transfert à Cuers pour le Groupe 1 de l'IMP
- 17 mars : Journée manèges à la fête foraine d'Aix-en-Provence offerte par la municipalité aux jeunes de l'IMP
- 21 mars : Match de foot FFSA à la Roque d'Anthéron, qualificatif pour les Championnats de France
- 24 mars : Visite du Zoo de la Barben Classes 3-4 et groupe 6 IMP
- 14 et 15 avril : Formation sur l'autisme aux Parons
- du 10 au 14 avril : Week-end pascal
- du 24 avril au 4 mai : Vacances de printemps
- du 4 au 16 mai : Transfert en Martinique pour le groupe 9 de l'IMP
- du 11 au 15 mai : Transfert à St Jean Montclarc pour 11 résidentes de l'OUstalet
- mai : Championnats départementaux de natation et judo

Mouvements

• Arrivées

Janvier 2009 :

- Virginie Ravier, Educatrice spécialisée IMPro
- Gaëlle Fabre, Accompagnatrice

• Départs en retraite

1er mars 2009 :

- Paul Arnaud, Agent technique.

A lire

"La gestion du patrimoine des personnes handicapées mentales et leurs proches".

Guide édité par l'UNAPEI. En vente depuis le site www.unapei.org.

20,16 euros frais de port inclus (19,6 euros pour les adhérents)

Votre avis nous intéresse

N'hésitez pas nous faire part de vos réactions, suggestions, questions en nous écrivant : Association "Institut des Parons" - 2270 Route d'Eguilles - BP 60 549 - 13092 Aix-en-Provence cedex 2 - Tel. : 04. 42. 20. 09. 81 / Fax : 04. 42. 95. 01. 56 - *l'écho des Parons*, bulletin d'information de l'Institut des Parons - Directeur de la publication : Dr. Christian Martin - Directeur de la rédaction : Christopher Tournon - Conception et rédaction : Florence Wagner / Pepper Bord (06 62 16 16 28) - ont participé à ce numéro : Nicole Béraud, Claudine Buisson, Lucien Frascogna, Fabien Hue, Chantal Humbert, Gilbert Humbert, Isaure Juste, Geneviève Marino, Muriel Saez, Jeanne Tétard, Jacques Vandelle, ainsi que toutes les personnes citées dans les articles - Illustrations : photothèque des Parons et DR.

Zoom sur...

Une thématique fédératrice : l'Afrique

La prochaine kermesse annuelle des Parons aura pour thème l'Afrique.

L'occasion pour les équipes des différents établissements de l'institution de décliner ce thème en utilisant divers supports d'éveil ou de travaux manuels.

Depuis quelques semaines déjà, les équipes s'inspirent de l'Afrique dans leurs travaux avec les usagers de l'institution.

C'est le cas à l'IMPPro où, en éveil, les classes 1 et 2 par exemple étudient la géographie : les déserts, la savane, les animaux sauvages. Les groupes pratiques 5 et 6 ont quant à eux fabriqués des masques (collage de légumes secs), des gri-gri et des colliers de perles colorés. Dans le groupe 7, les jeunes écoutent des contes (Kirikou, Yakouba, des chants traditionnels) et jouent du djembé... Partout, les salles d'activités sont décorées aux couleurs de l'Afrique. Certains groupes sont allés visiter l'exposition africaine "L'arbre de Ma'bueal" à la Bibliothèque Méjanas.

Dans l'atelier couture, les jeunes confectionnent des boubous, ou brodent des lions, des tigres, des éléphants. A l'atelier Terre, d'autres façonnent des poteries en terre cuite en s'inspirant des services africains. A l'atelier Coiffure, les filles se coiffent de tresses

africaines. « Le groupe théâtre "Les Enfants du Soleil" prépare un spectacle intitulé "Couleurs d'Afrique", dont la représentation est prévue en juin », précise encore Jeanne Tétard, éducatrice spécialisée.

Une culture riche en couleurs !

Du côté de l'IMP aussi, les classes 3 et 4, ainsi que le groupe 6, travaillent sur les contes africains. « Dans notre classe, nous nous centrons sur les animaux de la savane africaine et l'étude du conte en 6 épisodes, avec des activités en rapport avec l'histoire "Amina, la petite africaine", témoigne Corinne Jegou, institutrice. Ce conte nous permet de découvrir quelques paysages d'Afrique, la végétation et un certain type d'habitat. Nous sommes également amenés à travailler sur les différences entre la vie que nous menons et la vie d'Amina. Le travail sur les animaux et leur milieu de vie nous permet d'aborder les grandes fonctions du vivant (croissance, nutrition, locomotion



et reproduction), mais aussi de confronter la documentation présente en classe et à la bibliothèque avec l'observation des animaux au zoo de La Barben, et à la ferme des crocodiles. Nous construisons et mobilisons des compétences en sciences, en observant, répondant à des questions, comparant... et en allant chercher des réponses à des questions qui peuvent être rarement trouvées par l'observation (savoir si un animal pond des œufs ou pas...). Ce sujet nous conduit à mettre en œuvre un tâtonnement expérimental (la recherche de ce que mange l'animal par exemple, par la consultation des informations trouvées au zoo).»

En parallèle, les bénévoles de l'association les Blouses Roses interviennent pour des séances d'arts graphiques ayant pour thème l'Afrique. Enfin, les enfants préparent un spectacle sur le thème de l'Afrique pour la kermesse.

C'est donc toute l'institution qui se met à l'heure africaine, un continent riche en couleurs ! 🌿

Question directe

Comment ne pas se sentir en situation d'échec dans sa relation avec un enfant autiste ?

Il n'y a pas de "recette miracle" pour garantir la réussite d'une prise en charge et nous protéger de l'échec. Le propre du trouble autistique est de nous confronter constamment à nos limites, de mettre en doute notre supposée "toute puissance" soignante ou éducative. Il convient donc d'abord d'accepter nos limites, de ne pas les considérer comme un échec, mais comme le support d'une recherche permanente pour les dépasser. La rencontre avec la personne autiste est très éprouvante : elle nous renvoie à un monde dont nous n'avons pas les codes pour en comprendre le sens. L'accompagnement éducatif et

thérapeutique – très exigeant – de ces personnes est toutefois possible si on tente de comprendre leur mode de fonctionnement corporel et psychique. Face au non-sens apparent de leurs comportements, il est indispensable d'essayer de donner du sens à ce qu'ils font. Saisir les logiques sous-jacentes qui les animent. Percevoir en quoi ces comportements sont des solutions adaptatives qu'ils mettent en place pour faire face aux extrêmes difficultés de vie qu'ils rencontrent, tant dans la relation avec eux-mêmes qu'avec le monde extérieur. Pour cela, le recours aux hypothèses théoriques psychopathologiques est primordial. Les plus aidantes pour les professionnels sont celles qui rendent compte des modalités de développements du très jeune enfant, notamment dans les premières interactions qui contribuent à l'élaboration de l'identité corporelle et à la naissance de la pensée, processus qui semblent en

très grande difficulté chez les autistes.

Il semble important également de travailler avec ce qu'ils suscitent chez nous comme sentiments, émotions, ressentis... et que nous avons parfois tendance à refouler, surtout s'ils sont négatifs. Ces "éprouvés" corporels et psychiques sont le reflet de leur monde interne. Essayons de les comprendre et de les mettre en mots. Enfin, ne pas rester seul. Le travail à plusieurs, avec les familles et en équipe professionnelle, est nécessaire pour mettre en commun nos approches, partager nos observations et nos ressentis, confronter nos hypothèses et surtout, passer le relais quand nos limites sont atteintes...

Philippe Chavaroche,
Formateur

directeur adjoint du Centre de Formation au travail sanitaire et social Fondation John Bos
www.johnbost.org/cef

